

FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2022

RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉS	TNO ; Lac-Pythonga, Cascades-Malignes, Lac-Lenôtre, Lac-Moselle, Dépôt-Échouani

NO. DE MATRICULE	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M ²) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
2535-59-4875 Lac-Pythonga	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du Lac Cairine	16.37 m ²
2535-59-4875 Lac-Pythonga	Construction d'une galerie en rive (conformément à l'article 340.2 du REAFIE)	Rive du Lac Cairine	3.78 m ²
4847-92-6727 Lac-Lenôtre	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du Lac Maxime	14.88 m ²
			TOTAL : 3 = 35.03 m ²

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année